



Circulaire #1 de 2008 aux membres de la FCE

Le 12 février 2008

AGA de 2008 de la
FCE

L'assemblée générale annuelle de la FCE et les ateliers connexes auront lieu la fin de semaine des 7 et 8 juin à l'hôtel Fairmont de Mont-Tremblant. La FCE dispose d'un crédit non utilisé à cet hôtel, restant du Championnat panaméricain, que nous utiliserons pour diminuer les coûts de cette réunion.

Une salle de réunion sera à nouveau mise à la disposition des membres le vendredi soir 6 juin.

Nous prions les membres de préparer des rapports écrits qui seront distribués avant la réunion. Tel que recommandé par les membres, la lecture de ces rapports ne figurera plus à l'ordre du jour de l'assemblée. Ces rapports seront tous considérés comme acceptés et soumis à titre informatif seulement.

Sharefile

La FCE a adopté un nouveau logiciel électronique d'archivage de fichiers appelé Sharefile. On a créé un fichier public commun dans lequel nous avons l'intention de placer toutes les informations disponibles pour les associations provinciales et territoriales. Nous allons peu à peu étoffer ce fichier en y plaçant les procès-verbaux des anciennes assemblées générales annuelles, ainsi que des réunions du conseil d'administration et des comités, et y afficher les procès-verbaux des réunions de l'année en cours dès qu'ils auront été adoptés par le conseil d'administration. Nous utiliserons aussi cet espace pour y afficher des documents en vue de l'assemblée générale annuelle, et ainsi de suite.

Toutes les associations provinciales et territoriales auront droit à un accès pour deux adresses électroniques de courriel. La présente circulaire sera initialement envoyée à ces deux adresses. S'il s'avère nécessaire de les modifier, veuillez m'en faire part

directement à l'adresse suivante :
president@fencing.ca.

Je tiens à remercier Vanessa, en Alberta, Sylvie au Québec et Barbara au Nouveau-Brunswick qui ont testé le système pour nous. Le conseil d'administration utilise ce logiciel depuis quelques mois déjà.

Adresses de courriel

Afin d'avoir une certaine cohérence dans le maintien des contacts avec nos associations provinciales et territoriales, nous recommandons à chacune d'entre elles de mettre en place un système d'adresses de courriel qui soient permanentes et qui soient transférées (re-dirigées) aux personnes appropriées, telles que déterminées par ladite association provinciale ou territoriale. Par exemple, on peut toujours communiquer avec les membres du conseil d'administration de la FCE par l'entremise de leurs adresses génériques permanentes de courriel. Je suis conscient que certaines provinces ont déjà mis en place un tel système. Cela facilite grandement les communications.

Date de renouvellement des licences de la FCE

Lors de la réunion du conseil d'administration du 13 janvier dernier, ses membres ont adopté une résolution amendant les Statuts et règlements de la FCE, si bien que la date de renouvellement des licences de la FCE n'est plus le 30 septembre, mais devient le 1^{er} août.

Cette décision a été prise parce que la première compétition de la nouvelle saison a lieu en septembre. Après deux ans d'expérience, il s'est avéré que d'avoir une date de renouvellement des licences qui soit postérieure à la première compétition, mais antérieure à la deuxième compétition, causait beaucoup de confusion. Ce réalignement de la date de renouvellement des licences de la FCE devrait diminuer cette confusion pour les détenteurs de licence.

Constitution de la FCE

Lors de sa réunion du 13 janvier dernier, le conseil d'administration a passé en revue une version modifiée de l'article H de la Constitution de la FCE et a approuvé ces modifications en principe. La Constitution sera mise dans Sharefile pour que toutes les associations provinciales et territoriales puissent en

prendre connaissance et l'examiner pendant la période où elle sera accessible aux provinces. Le conseil d'administration de la FCE vous prie de bien vouloir lui formuler vos commentaires par courriel à : president@fencing.ca.

Ces modifications à la Constitution reflètent un changement profond du modèle de gouvernance de la FCE, qui passe d'un conseil d'administration d'exploitation à un conseil en charge des politiques. Nous sommes conscients qu'une telle transition ne peut se produire instantanément, mais si les documents et procédures pertinents de gouvernance sont en place, cela contribuera à faciliter et à accélérer le changement. L'année 2008 convient parfaitement à une telle évolution, étant donné qu'on jette les bases de la nouvelle période quadriennale et qu'on met en place les programmes visant les Jeux olympiques de Londres. La principale composante de ce changement consiste à donner plus de responsabilités aux membres du personnel au niveau de l'exploitation de notre organisme, afin d'atteindre les objectifs de performance établis par le conseil d'administration. Il donne aussi plus de latitude au conseil d'administration pour élaborer des objectifs clairs pour la Fédération, tant sur le plan stratégique que de celui de l'exploitation, ainsi que des mesures du rendement visant à évaluer à quel point nous avons réussi ou échoué.

Parmi les modifications apportées, notons l'ajout de deux catégories de membres (divisions), à savoir celle des vétérans et celle des entraîneurs. Le conseil d'administration a ratifié ces changements. Plusieurs autres modifications mineures concernent le libellé de certains articles, pour les adapter aux exigences du nouveau modèle. Le changement le plus important concerne la façon dont les administrateurs sont élus, leur mandat et leurs responsabilités. Le conseil d'administration se composera toujours de cinq (5) membres élus par les associations provinciales et territoriales, dont quatre (4) seront sans portefeuille précis et un sera élu directement au poste de président et premier dirigeant.. Dans ce modèle, ce dernier est directement responsable de superviser tous les aspects la FCE et de faire la liaison avec la FIE et avec

nos partenaires financiers.

Le mandat des administrateurs passera à quatre (4) ans, ce qui permettra au conseil d'administration de fonctionner sur une base quadriennale. Ceci pose quelques défis. En effet, il est maintenant possible qu'une nouvelle équipe de dirigeants soit élue pour la nouvelle période quadriennale, ce qui supprimerait les recouvrements de mandats et nuirait à la continuité au sein du conseil. Toutefois, cela pourrait être considéré comme un atout pour une organisation. L'autre défi que ce modèle pose est la durée plus longue des mandats, qui exige un engagement plus long de la part des administrateurs. Cependant, il présente l'avantage que le conseil d'administration est en charge pendant toute la durée de la période quadriennale et qu'il est imputable pour l'intégralité de toutes les étapes mises en œuvre au sein de la période quadriennale. Selon ce modèle politique, les membres du conseil d'administration ne sont plus directement responsables de l'exploitation quotidienne de la Fédération, ce qui devrait réduire le potentiel de changements d'orientation au sein des portefeuilles en fonction des intérêts personnels des divers administrateurs.

Les membres actuels du conseil d'administration ont accepté de démissionner pour faciliter la mise en place de ce modèle au cas où les associations provinciales et territoriales adopteraient ces modifications à la Constitution. J'incite les administrateurs actuels à envisager de se présenter à la prochaine élection afin de préserver une certaine continuité dans le processus.

Règles de
gouvernance

Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un nouveau chapitre des Statuts et règlements de la FCE visant à clarifier les imputabilités, les responsabilités et les processus de gouvernance. Dès que le conseil d'administration aura approuvé une ébauche, nous en placerons un exemplaire dans Sharefile pour que vous puissiez nous formuler vos commentaires.

Normes de Sport
Canada

Pour respecter les normes de Sport Canada, nous allons améliorer les méthodes permettant aux individus

	de communiquer avec les agents de harcèlement et d'abus de la FCE, et organiser tous les ans un colloque à ce sujet à l'intention des athlètes et des entraîneurs participant aux programmes de la FCE.
Candidats aux commissions de la FIE	Le conseil d'administration a examiné les candidatures de ceux qui ont manifesté un intérêt à être proposés en vue de l'élection aux commissions de la FIE.
Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport	La FCE a finalisé ses rapports et ententes de financement relatifs au financement de Sport Canada pour l'exercice 2008-2009. Il s'agit de la quatrième année de la période quadriennale.
Podium augmente ses subventions à la FCE	Podium Canada a augmenté ses subventions à la FCE en vue des Jeux olympiques de Beijing. Ce financement sera versé en plusieurs étapes et le montant final accordé sera fonction du taux de réussite des escrimeurs canadiens en ce qui concerne la qualification pour les Jeux olympiques. Nous devons remercier Danek de ses constants efforts pour mettre en valeur les réussites de nos athlètes et les améliorations des programmes de la FCE qui les soutendent et les motivent.
Championnat canadien junior et cadet, et CCS senior #1 de 2008	Lors de la dernière assemblée générale annuelle de la FCE, la FEQ a manifesté son intérêt pour organiser le Championnat canadien junior et cadet, et CCS senior #1 de 2008. Malheureusement, le site de compétition prévu n'est pas disponible pendant la longue fin de semaine du mois de mai, durant laquelle ce tournoi est traditionnellement organisé. Cependant, il y avait de l'espace disponible la dernière fin de semaine du mois de juin, et le conseil d'administration de la FCE a accepté de modifier la date de cette compétition. Même si cela représente un changement par rapport aux années précédentes, c'est l'occasion de déplacer ce tournoi à une date qui cadre mieux avec le modèle de DLTA (en cours d'élaboration), ainsi qu'avec le calendrier international des compétitions juniors et seniors. Nos entraîneurs ont indiqué qu'ils préféreraient de beaucoup que les membres des programmes seniors de la FCE soient présents aux compétitions canadiennes. Or, cela s'avérait très difficile lorsque le tournoi était en mai, et cela sera plus facile s'il est organisé en juin.

Le changement n'est pas toujours facile à accepter, cependant, ces modifications sont apportées pour des motifs valables.

Jeux du Canada

Softball Canada a fait appel de la décision relative aux sports choisis pour figurer au programme des Jeux d'été du Canada de 2013, mais le comité d'appel a rejeté leur appel. L'escrime demeure donc un des sports choisis pour faire partie de ces Jeux. Nous aurons des équipes de douze (12) athlètes, soit deux (2) par arme, hommes et femmes, ainsi que trois (3) membres du personnel de soutien par province.



Stephen Symons
Le président de la Fédération canadienne d'escrime,
president@fencing.ca